

DEPARTEMENT DU TARN



COMMUNE DE DOURGNE

# COMMUNE DE DOURGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2024

N° 20240529DL36

### Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 10

Pouvoir : 0

Date d'envoi de la convocation : 24/05/2024

Date d'affichage : 24/05/2024

### OBJET : Forêt communale – Modification de l'application du régime forestier.

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 mai à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint.  
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle, TERRAL Patricia et MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

**Excusé :** M. BEILLARD Adrien

**Absents :** Mme DIOT Stéphanie, M. BARTOLO Thibaut.

**Secrétaire de séance :** M. POIREL Stéphane, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

**Quorum :** Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que des modifications foncières rendent caduques les précédents arrêtés de soumission de la forêt communale de Dourgne.

L'arrêté préfectoral en vigueur, en date du 2 juillet 2004, fait état d'une surface forestière communale relevant du régime forestier de 656 ha 03 a 22 ca.

A l'occasion de la révision du plan d'aménagement pour la période 2024 – 2043, et après prise en considération des modifications cadastrales consécutives aux échanges fonciers avec Mme IZAR Pascale, Madame le Maire propose de régulariser la situation foncière

- par la soumission au régime forestier les parcelles suivantes :

Commune de Situation	Section	N° Parcelles Cadastres	Surface Totale Parcelles Cadastres (ha)
Dourgne	B	580	0,1440
Dourgne	B	581	0,3560
Dourgne	B	590 partie	1,3066
Dourgne	B	683	0,3040
Dourgne	B	1169 partie	0,1496
Dourgne	B	1171 partie	0,0857
		<b>TOTAL</b>	<b>2,3459</b>

- Par la distraction du régime forestier les parcelles suivantes :

Commune de Situation	Section	N° Parcelles Cadastreales	Surface Totale Parcelles Cadastreales (ha)
Dourgne	B	686 partie	1,1277
Dourgne	B	874 partie	0,7572
		<b>TOTAL</b>	<b>1,8849</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ces dispositions
- **DEMANDE** l'application du régime forestier aux parcelles figurant sur la liste jointe en annexe pour une surface totale de **656 ha 49 a 32 ca.**, ainsi que l'abrogation des arrêtés de soumission au régime forestier antérieurs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

  
Stéphane POIREL

Le Maire,

  
Dominique COUGNAUD

*Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*